

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 175

**Artikel:** L'institut suisse de la paix : une pomme de discorde  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015864>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'institut suisse de la paix : une pomme de discorde

Il vaut la peine d'examiner de plus près le rapport Ganz après l'examen duquel le Conseil fédéral a décidé, le 26 janvier de cette année, d'accepter le principe d'un institut suisse de la paix. Concevoir de façon scientifique comment les sociétés et les Etats pourraient vivre en paix et pourquoi ils n'y parviennent pas, oblige le chercheur à sortir du champ traditionnel de l'étude des relations diplomatiques, pour examiner des problèmes de droit, de rapports entre riches et pauvres, de stratégie et finalement à projeter son analyse dans l'avenir. Or dans les domaines qui

viennent d'être cités, pour ne prendre que quelques exemples, notre pays ne possède aucun institut spécialisé et plusieurs voix se sont élevées pour réclamer, qu'un institut de sociologie du droit et de droit comparé (en bonne voie), qu'un institut du tiers monde, qu'un institut d'études stratégiques ou encore de prospective.

Sur ce premier point de contestation, le rapport Ganz se prononce clairement en faveur de la création d'un centre de recherches et de documentation portant spécifiquement sur le problème de la paix, tout en reconnaissant son caractère obligatoirement multidisciplinaire. De même dissipe-t-il un deuxième nœud de confusion en soulignant qu'un tel institut, qui étudiera des

problèmes pratiques, en rapport par exemple avec la politique étrangère de la Suisse, mènera de pair, pour reprendre la terminologie des sciences exactes, à la fois des recherches fondamentales et des recherches appliquées. Est-ce à dire alors, comme la NZZ en agite le spectre, que cet institut deviendra un centre d'agitation politique ? Mais le problème de la violence, de la guerre et de la paix, ne peut se limiter au seul domaine des relations entre les Etats. « Un institut pour l'étude de la paix, remarque à ce propos le rapport Ganz, doit à notre époque traiter aussi bien les conflits classiques entre les Etats que les conflits internes de la société, mais ceux-ci seulement dans la mesure où la tension qui en résulte peut être considérée comme une menace substantielle pour la paix du monde. »

Enfin, détail lamentable, le problème de l'emplacement de l'institut constitue à lui seul une autre source de polémiques, car des onze personnalités consultées par la commission Jäggi, huit se sont prononcées pour la Suisse allemande, ce qui n'empêche pas l'ambassadeur d'incliner vers Genève comme siège du nouveau centre qui pourrait prendre, selon lui, le nom d'Institut de la paix, et recevoir, selon la forme juridique qui lui sera donnée, un appui fédéral qui couvrirait le 50 % de ses dépenses. Le reste du budget pourrait être couvert par d'autres subventions, notamment du Fonds national suisse de la recherche scientifique, mais le projet demeure modeste en estimant à 500 000 francs environ au départ le coût annuel total de l'institution.

### **D'un rapport prudent à une solution plus prudente encore**

Les suggestions — très mesurées — du rapport Ganz, sont soumises au Conseil suisse de la science et à l'état-major général. Ce dernier, plus exactement l'état-major pour la défense nationale globale, marque son scepticisme quant aux

## Cinq ans d'hésitations

En hiver 1966, le conseiller national Max Arnold (Zurich), appuyé par 26 collègues représentant tous les partis du Parlement, dépose et développe un postulat qui invite le Conseil fédéral à créer un « institut suisse pour l'étude des conflits, la protection de la paix et la limitation des armements ».

Le Conseil fédéral se montrera d'autant plus intéressé par cette idée que l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au printemps 1967, et l'Union interparlementaire, un peu plus tard, invitent leurs Etats-membres à intensifier leurs recherches et leur collaboration dans ce domaine. Il accepte donc le postulat Arnold en hiver 1967.

Après une série de conversations préliminaires entre les Départements militaire, de l'intérieur et politique, le Conseil suisse de la science, organe consultatif du gouvernement pour les questions de recherche et d'enseignement, est saisi du problème. Il confie le dossier à une commission d'experts (commission Jäggi) déjà

chargée d'examiner le développement des centres d'études en sciences sociales. Dans un rapport du 1<sup>er</sup> avril 1970, le Conseil de la science invite les autorités fédérales à créer un institut de recherches sur les conflits et la paix, aucune aide n'étant à attendre du côté des universités et centres existant, et propose de l'installer à Genève, à proximité des organisations internationales et de l'Institut des hautes études internationales. En soulignant les nombreux problèmes de priorité, de coordination et de définition que soulèvent les recherches envisagées, le Conseil de la science recommande au Conseil fédéral de faire établir d'abord un projet d'un « institut de recherches sur les relations internationales et les conflits ».

Trois ans et demi s'étaient écoulés, sans grands résultats. Les choses maintenant se précipitent. Le 15 avril 1970, le Conseil fédéral confie à l'ancien ambassadeur Roy Ganz le soin de préparer le plan « d'un institut suisse pour l'étude des conflits et la protection de la paix ». En dix mois, le diplomate achève son travail.

résultats pratiques de telles recherches, mais estime qu'une analyse de la paix et des conflits, conduite scientifiquement pourrait être intéressante pour notre pays et sa défense. Il en profite cependant pour rappeler que l'institut envisagé ne saurait remplacer le centre d'études stratégiques réclamé par les militaires.

Quant au Conseil suisse de la science il reste fidèle à ses conclusions précédentes. Ecartant l'idée d'un institut consacré à l'analyse des relations internationales dans leur ensemble ou aux conditions de vie de l'homme dans la civilisation de l'Etat moderne, il préconise de centrer le travail de documentation, de recherche et d'enseignement sur l'étude des relations internationales du point de vue des conflits entre les Etats, et, contre l'avis de plusieurs experts, d'établir le siège du nouvel institut fédéral à Genève, sous forme d'une fondation de droit public, en liaison plus ou moins souple avec l'Institut des hautes études internationales. D'où le nom d'« Institut pour l'études des conflits et la protection de la paix », qu'il propose.

### Confidentialisme et contestation

Malgré le caractère confidentiel de la procédure de consultation, malgré le petit nombre de personnalités invitées à donner leur avis, tant auprès des départements intéressés que de la commission d'experts du Conseil suisse de la science, les conclusions transmises au Conseil fédéral n'ont pas tardé à être connues d'un cercle plus large de personnes qui, à tort ou à raison, estiment avoir leur mot à dire en cette affaire.

Ainsi l'idée de créer en Suisse un institut de la paix a abouti à déclencher une mêlée générale entre toutes les parties intéressées, qu'elles aient été ou non associées aux travaux préliminaires officiels. Comment en est-on arrivé là ?

Trois sentiments paraissent avoir dominé la longue procédure de préconsultation, telle que nous l'avons appelée. De la part de l'administration

fédérale probablement, une certaine mauvaise volonté fondée sur le scepticisme et la force de l'habitude. De la part des experts, notamment de l'université, un manque évident d'imagination qui laisse mal augurer de la nécessaire coordination de la recherche et de l'enseignement universitaire, dont tout le monde parle, pour des raisons financières, mais qu'on a de la peine à accepter et à concevoir en réalité. De la part des autorités peut-être, et de beaucoup de personnes en géné-

ral, une prudente méfiance envers tout ce qui touche aux sciences sociales, sources de conflits politiques, et une préoccupation, avouée ou inconsciente, de maintenir une apparente cohérence idéologique, plutôt que de faire surgir les problèmes pour pouvoir travailler à leur solution. Enfin, chez presque tous, à des degrés divers, un manque total de conviction quant à la nécessité de créer en Suisse un institut voué à l'étude de la paix.

## Une science nouvelle pour un monde nouveau

*L'étude des conflits entre les Etats et dans la vie publique en général est en elle-même une science nouvelle, qui, en faisant appel à l'ensemble des sciences dites humaines, élargit et enrichit un champ d'études jusqu'ici insuffisamment exploré par l'histoire, la science politique ou la sociologie. Qu'il s'agisse par exemple du rôle du facteur démographique dans le phénomène de la guerre, de l'importance de l'enseignement dans la diffusion de la violence ou des mesures qui devraient être prises pour diminuer la tension croissante entre pays riches et pays pauvres, de telles recherches englobent à la fois ce que l'on appelle communément les relations internationales et les relations entre les individus ou les groupes d'individus. Leurs résultats appellent des solutions qui demandent à être traduites en plans concrets ou en actes. Fort bien, dira-t-on. Mais pourquoi, sinon par vain prestige, mettre sur pied en Suisse un tel centre de recherche, alors que des établissements semblables existent à l'étranger et poursuivent déjà des travaux intéressants ? Le critère national, qui existe aussi, peut aider à répondre à une telle objection. Non seulement la Suisse ne doit pas négliger les possibilités matérielles et scientifiques qu'elle peut offrir,*

*mais elle pourra, dans la conduite de ses affaires intérieures et extérieures, bénéficier des résultats obtenus par les recherches d'un institut de la paix, du moins si telle est la volonté politique de ceux qui gouvernent.*

*Ni recherches fondamentales, « révolutionnaires », ni recherches appliquées seulement, un institut de la paix, à condition que par avance sa mission ne soit pas confinée dans un secteur sans intérêt, ni sa liberté mise en péril par des structures trop rigides, pourrait apporter une contribution scientifique de valeur non seulement à l'ensemble des sciences humaines, mais à la décision politique en Suisse, tout en servant peut-être de banc d'essais de la coordination universitaire intercantonale ou des réformes à opérer dans l'enseignement supérieur. Et cette contribution, pour être modeste, ne manquera pas d'être utile au moment où il faut définir, par exemple, la position qu'un petit pays comme le nôtre doit prendre face à une conférence de sécurité européenne, la façon dont il doit venir en aide aux peuples du tiers monde ou les réformes à opérer dans nos institutions et nos coutumes pour répondre aux nouveaux défis de la société, aux agressions et aux difficultés que ces derniers suscitent.*